



Monsieur le Secrétaire Départemental du Se Unsa 16

à

Monsieur Le Directeur Académique
Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
de la Charente

Objet : Mouvement 1^{er} degré - Recours et affectation

Monsieur Le Directeur Académique,

Ce mercredi 15 juin, nous étions reçus en audience en présence de Monsieur Chauveau, secrétaire général, et de Monsieur Pipaud, Chef de la division des personnels afin de traiter les recours mouvement 1er degré des collègues qui avaient mandaté notre organisation.

Pour votre information, 73% des collègues qui ont porté un recours auprès de vos services ont mandaté l'Unsa Education.

Depuis la loi de transformation de la fonction publique et les nouvelles modalités d'affectations des collègues, le secrétariat général et la division des personnels ont eu à cœur de maintenir un dialogue social qui nous a permis de solutionner dans l'intérêt des personnels et du service, grand nombre de situations.

Pour autant, nous nous adressons à vous, après cette audience, car un sentiment d'injustice et de grande insatisfaction prédomine.

Rappelons que la loi de transformation de la fonction publique nous a été vendue au motif du respect de l'équité et de la transparence sous entendant d'ailleurs, que ce que nous faisons avant faisait fi de ces valeurs.

Ainsi, même si nous ne remettons pas en cause le sérieux et l'honnêteté des agents qui assurent ces opérations, le traitement par circonscription, dans un calendrier parfois décalée, sans que nous puissions comparer les barèmes selon les situations et les postes, sans que nous puissions identifier les procédures qui ont permis de prendre les décisions ne nous permet pas de garantir la qualité de ce travail collectif en terme d'équité et de transparence.

C'est pourquoi, nous vous demandons à l'issue du mouvement de réunir un groupe de travail qui devra interroger :

- les difficultés de recrutement sur les postes ASH et les postes de direction et les moyens de remédier à ce constat
- les procédures à mettre en œuvre pour aboutir aux décisions d'affectations
- la nécessité de fournir un certain nombre de documents aux organisations syndicales (cartographie des postes par type et par barème... liste des postes vacants et couplages...)

Dans l'immédiat et une fois encore au-delà de la question du dialogue social que la DSDEN 16 a su maintenir, nous ne pouvons assumer la responsabilité de ce travail qui se doit d'être partagé.

Je reste à votre disposition pour tout échange que vous jugeriez utile et vous prie de recevoir, Monsieur Le Directeur Académique, mes sincères salutations.

Richard Gazaud